

## Championnat Départemental PAV SLALOM 2021/2022

---

### **1. Autorité**

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- Les prescriptions de la FFV
- Les instructions de course IC type et leurs annexes
- Ce règlement

Respect de la Charte des Entraîneurs

### **2. Accès :**

Les épreuves de ce championnat sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

### **3. Inscriptions :**

L'inscription se fait sur place le jour de l'épreuve accompagnée des licences visées.

### **4. Déroulement :**

Toutes les régates de clubs déclarées au calendrier FFVoile et organisées dans les différents bassins de navigation du département sont prises en compte avec le même coefficient. La saison sportive se déroule de septembre 2021 à fin juin 2022. Seuls les coureurs licenciés en Côtes d'Armor sont intégrés dans les classements du championnat Départemental par extraction sans recalcul des points.

## **5. Catégories d'âges:**

- Espoirs : années de naissance 2002 et après
- Séniors : année de naissance 2001 et avant

## **6. Parcours**

A la discrétion du Comité de course. (cf annexes aux I.C qui seront affichées à l'inscription)

## **7. Classement du Championnat**

### **a. Classement individuel**

Les points sont comptés dans chaque régates selon le mode de classement « à minima » avec un coefficient pondérateur en fonction du nombre de participants à chaque régates.

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1<sup>er</sup> : 1

2<sup>ème</sup> : 2

3<sup>ème</sup> : 3

etc.

tout coureur DNA marque 45 points

tout coureur absent marque 50 points

tout coureur nouveau marque 50 points aux régates précédentes.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les  $N/2 + 1$  meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Le championnat Départemental est validé à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issu du championnat est déclaré vainqueur.

### **b. Classement club**

Un classement des clubs est réalisé à partir du classement général individuel du Championnat départemental selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

---